

# **[RASSEMBLEMENT ANNULÉ] Appel pour un soutien inconditionnel à Claire**

Claire, militante du comité national des travailleurs privés d'emploi et précaires de la CGT, a été arrêtée pendant la manifestation du 5 décembre. Son arrestation s'est faite sans aucune raison valable et relève d'une violence d'État qui utilise la brutalité policière afin de criminaliser le droit de manifester.

Le gouvernement actuel, dans son processus de destruction et de démantèlement du système social, cherche à intimider celles et ceux qui voudraient s'y opposer. Tout est bon : arrestations arbitraires, humiliations, procédures judiciaires. Claire, coupable d'être venue manifester samedi 5 décembre contre le chômage et la précarité, a subi des violences policières, a ensuite passé deux jours en garde à vue, pour être finalement présentée au tribunal de grande instance (TGI).

Ce que les pouvoirs publics lui reprochent ? « Rébellion » et « refus de se disperser » ! Devant cette mascarade de justice, Claire a refusé la comparution immédiate. Elle est convoquée au tribunal de grande instance mardi 5 janvier pour y être jugée.

**NON À LA CRIMINALISATION DES MANIFESTANT·ES  
AUCUNE SANCTION POUR CLAIRE  
RASSEMBLEMENT MARDI 5 JANVIER  
12 HEURES TGI PORTE DE CLICHY**

Nous continuons d'exiger :

L'abrogation de la réforme de l'assurance chômage.

L'abrogation du décret du 29 décembre 2018 sur le contrôle des chômeur•es.

Une nouvelle convention indemnisant 100 % des chômeur•es et précaires.

Une année blanche pour les intermittentes et intermittents de l'emploi, et pour les travailleuses et travailleurs précaires, à compter de la fin de la crise sanitaire.

L'arrêt des contrôles et le redéploiement des effectifs vers l'indemnisation et l'accompagnement.

L'abrogation de la loi Sécurité globale et l'abandon du nouveau schéma du maintien de l'ordre.

